



Mise à jour févr. 2025

Accompagnement méthodologique à l'élaboration et la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Durée 3 jours (21 heures)

« Délai d'accès maximum 1 mois »

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EVRP) pour construire le document unique
- Evaluer les risques professionnels de l'entreprise, les classer et mettre en œuvre les plans d'action
- Apprendre à rédiger et à mettre à jour le document d'évaluation des risques professionnels

PARTICIPANTS

- Toute personne ayant à mettre en œuvre une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels
- Membres du CSE ou de la CSSCT

PRE-REQUIS

- Pas de prérequis spécifique

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support de cours.

MODALITES D'EVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée,
- Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles,
- Sanction finale : Certificat de réalisation, certification éligible au RS selon l'obtention du résultat par le stagiaire

MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard. Nous préconisons 8 personnes maximum par action de formation en présentiel

MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES EN CAS DE FORMATION DISTANCIELLE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom etc... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation uniquement synchrone en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré. Nous préconisons 4 personnes maximum par action de formation en classe à distance

ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.

Nantes / Rennes : 1040 € HT

Brest / Le Mans : 1040 € HT

Certification : NON

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Programme de formation

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques (00h30)

Situer le contexte (01h30)

- Définitions et principes
- Bonnes pratiques et valeurs essentielles du réseau de prévention
- Rappel des cadres législatifs et réglementaires : Article L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail, Décret du 5 novembre 2001

Comprendre la démarche du DUERP (01h30)

- Les principes généraux
- Les ressources internes et externes
- Les conditions nécessaires à la réussite

Préparer la démarche d'évaluation des risques (03h30)

- Choix des auditeurs
- Informations à centraliser
- Choix de la méthodologie
- Découpage de l'entreprise en unité de travail
- Détermination de la planification
- Compréhension de l'organisation interne
- Détermination des unités de travail à auditer

Mettre en œuvre et formaliser l'évaluation des risques (04h30)

- Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés en prenant en compte le travail réel
- Evaluer et hiérarchiser les risques identifiés en mettant en place une cotation
- Observer les tâches réellement effectuées aux postes de travail (dialogue avec les personnes qui occupent ce poste et les autres personnes susceptibles d'être concernées)
- Prendre en compte le vécu du personnel
- Analyser les derniers accidents du travail et maladies professionnelles
- Donner une valeur aux risques pour les classer
- Déterminer la gravité des dommages, la probabilité de leur occurrence et le nombre de salariés potentiellement exposé
- Savoir prendre en compte l'avis de la médecine du travail

Audit d'un poste de travail si possible (00h30)

Etude des risques de l'entreprise (05h30)

- Risques de chute de plain-pied
- Risques de chute de hauteur
- Risques liés aux circulations internes
- Risques routiers
- Risques liés à l'activité physique
- Risques liés à la manutention mécanique
- Risques liés à la manutention manuelle
- Risques liés à certains produits
- Risques liés aux équipements de travail
- Risques liés au bruit
- Risques liés à l'éclairage, etc...

Mettre en place un plan d'action (01h30)

- Synthèse du travail effectué
- Aider à la mise en place du Document Unique
- Elaboration du programme d'actions de prévention

Garantir la démarche du DUERP (03h00)

- Gérer le Document Unique
- Informer le personnel de l'entreprise
- Suivre et mettre à jour les résultats du plan d'action
- Organiser le travail en limitant les risques
- Suivre les évolutions de l'entreprise
- Optimiser la démarche

Remarque : peut être réalisé en 2 jours +1 jour avec travaux à réaliser durant l'intersession (00h30)

Bilan, évaluation et synthèse de la formation (00h30)

Contexte réglementaire : Art. R4121-1 du Code du travail (00h00)